

# **04-23 Conseil municipal : Budget 2026, CFU 2025, investissements (éclairage public, église, équipements sportifs) et ressources humaines**

2026-04-23 19:02:11

**00:00:04 Thierry Plouvier**

Très bien, vas-y François. Bonjour à tous,

**00:00:09 François Langlois**

Je vais faire l'appel Thierry Plouvier, présent, François Baldari, Isabelle de Lassus, présente, Charlène Bommet-Aubin, François Langlois présent, Jean-François Héquet, Luc Blanchard, Emmanuel Fisset-Coupleux.

**00:00:30 François Langlois**

**00:00:38 François Langlois**

Nathalie Ivanoff, Juliette Gros-Pluchet, donc qui va nous rejoindre. Johanne Guérout est absente et a donné son pouvoir à Charlène Bommet-Obin.

**00:00:54 François Langlois**

Madame Tiphaine Hecketsweiler. Madame Constance Le Vert n'est pas là, mais a donné son pouvoir à madame Hecketsweiler. Et monsieur Jean-Michel Bradu n'est pas là également. Il a donné son pouvoir à moi-même.

**00:01:12 François Langlois**

Et Aurélien Dubos, est présent. Donc voilà.

**00:01:23 François Langlois**

**00:01:34 Thierry Plouvier**

Bien, donc le quorum est atteint, je vous remercie. On va nommer comme secrétaire de séance François Langlois. Participe aussi à notre réunion de ce soir Madame Plésant, secrétaire de mairie. J'ai à vous faire approuver le procès-verbal de la réunion du conseil municipal qui s'est tenu le 26 mars dernier.

**00:01:58 Thierry Plouvier**

Donc le PV a été édité, affiché donc en mairie conformément à la loi. Est-ce qu'il y a des observations sur le procès-verbal de réunion ? Le procès-verbal, pas du compte rendu, procès-verbal.

**00:02:17 Thierry Plouvier**

Pas d'observation ?

**00:02:20 Thierry Plouvier**

Très bien. Donc je mets aux voix cette résolution. Est ce qu'il y a des abstentions, des votes contre ? Donc je vous remercie.

**00:02:34 Thierry Plouvier**

Et j'accueille Juliette Gros Bucher à notre réunion. Elle vient donc se joindre à l'instant à nous.

**00:02:47 Thierry Plouvier**

Préalablement à l'ouverture de cette séance, je dois vous préciser qu'un point supplémentaire à l'ordre du jour initial a été rajouté. C'est un mail qui a été adressé aux conseillers municipaux le 21 avril dernier, qui concernera le point numéro 12 dans la trame qui vous est mise sur table. Il s'agit simplement de la délibération autorisant le maire à signer la convention financière entre la commune, Et le siège relative aux travaux d'éclairage public programmés pour 2026 et inscrits au budget de cette année.

**00:03:25 Thierry Plouvier**

Donc j'ai à vous demander votre avis. Je pense qu'il n'y a pas d'avis contraire pour qu'on rajoute ce point à l'ordre du jour. J'en vois pas. Je vous remercie. Et une autre précision donc les points 1 à 5 qui sont donc, À l'ordre du jour donc ont été vus et débattus, ça concerne bien sûr le budget et le CFU lors de la commission des finances qui s'est tenue donc le 15 avril 2026.

**00:03:57 Thierry Plouvier**

Donc en ouverture de cette réunion de conseil, le premier point à l'ordre du jour, c'est l'approbation du compte financier unique, ce qu'on appelle le CFU 2025, Qui regroupe donc désormais le compte administratif et le compte de gestion. Et donc je laisse la parole à François Baldari pour la restitution du compte financier unique détaillant la section de fonctionnement et la section d'investissement pour l'année 2025.

**00:04:26 François Baldari**

Très bien, je vous remercie Monsieur le Maire. Donc effectivement, je vais vous présenter le CFU en commençant par la section de fonctionnement qui concerne les dépenses et les recettes. Donc pour les dépenses réelles de fonctionnement budgétisées 908 507,20 € réalisées 842 117,40 € qui se compose par le chapitre 011 à charges à caractère général budgétisé 381 919 € réalisé 337 001,06 € au chapitre 12, charges du personnel.

**00:05:04 François Baldari**

Budgétisé 282 150 €, réalisé 261 623,04 €. Au compte 65, autres charges de gestion. Budgétisé 233 872,20 €, réalisé 233 237,27 €. Au chapitre 66, pour les charges financières, budgétisé 6 600 €, réalisé 6 533,82 €. Au chapitre 67, charges exceptionnelles budgétisées 100 €, rien de réalisé.

**00:05:38 François Baldari**

Au chapitre 68 pour provisions, budgétisé 500 €, réalisé 456,21 €. Et au chapitre 14 pour les atténuations de produits, budgétisé 3 366 € et réalisé 3 236 €.

**00:05:58 François Baldari**

Pour les dépenses d'ordre de fonctionnement, au chapitre 23, virement à la section d'investissement pour un montant de 72 577,88 € et au 0,42 pour les opérations d'ordre de transfert entre sections d'un montant de 36 000 € et donc réalisé 23 231,08 €. Pour les recettes de fonctionnement, donc budgétisées, 870 135€ réalisés 956 247,53€ qui sont décomposés comme

suit au chapitre 70 produits des services et du domaine budgétisé 43 800€ réalisés 73 290,52€ au chapitre 73 concernant les impôts et taxes budgétisé 465 325€.

**00:06:53 François Baldari**

Réalisé 474 645 € au chapitre 74, notation et participation, budgétisé 250 305 €. Réalisé 273 871,40 € au chapitre 75 pour les autres produits de gestion. Budgétisé 110 601 €, réalisé 115 102,93 € au chapitre 76, autres produits financiers. Budgétisé 4€, réalisé 9,67€.

**00:07:25 François Baldari**

Au chapitre 77 pour les produits exceptionnels, budgétisé 100€, réalisé 3 680,63€ et pour le chapitre 13, atténuation de charges, rien de budgétisé et réalisé 15 647,28€. Pour les recettes. Dans les ordres de fonctionnement au 042, opérations d'ordre de transfert entre sections, budgétiser 597 000 €, réaliser 597 €, réaliser 597 € et au chapitre 78, reprise sur les amortissements, dépréciations et provisions, budgétiser 500 € et rien de réalisé.

**00:08:12 François Baldari**

Pour rappel, Au 02 pour les excédents intérieurs reportés d'un montant de 145 853,08 € ce qui nous fait des dépenses de fonctionnement réalisées pour 2025 à hauteur de 865 348,48 € et pour les recettes de fonctionnement réalisées 956 844,43 € ce qui nous fait comme résultat pour le fonctionnement en recettes.

**00:08:44 François Baldari**

Réalisé en 2025 956 844,43€, on dépense 865 348,48€ Nous avons le résultat 2025 excédentaire de 91 495,95€ et l'excédent cumulé au 1er janvier 2025 d'un montant de 146 853,08€, Ce qui nous fait un total excédentaire cumulé de 237 349,03 €.

**00:09:17 François Baldari**

Si vous n'avez pas de questions, je passe à la section d'investissement concernant les dépenses, dépenses réelles d'investissement donc budgétisées 312 758 € réalisés 141 555,48 €.

**00:09:34 François Baldari**

Et au chapitre 20 immobilisations incorporelles budgétisées 15 450€ réalisés 12 202,80€.

**00:09:41 François Baldari**

Au chapitre 204 pour les subventions équipements versés budgétisé 1167€ rien de réalisé. Au chapitre 21 pour les immobilisations corporelles budgétisé 244 201€ réalisés 77 540,35€. Au chapitre 27, autres immobilisations financières budgétisé 400€, réalisé 400€. Au chapitre 16 pour les emprunts pour les remboursements réalisés donc budgétisé 50 540€ et réalisé 50 492,77€.

**00:10:19 François Baldari**

Au chapitre 10 pour les dotations fonds divers et réserves budgétiser 1000€ réalisé 919,56€ pour les dépenses d'ordre d'investissement au chapitre 40 pour les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrit 597€ réalisé

597€ et pour le chapitre 041 pour les opérations patrimoniales rien de budgétisé et rien de réalisé ce qui nous fait, Un total de dépenses d'investissement budgétisées à hauteur de 313 355€ et réalisé 142 152,48€.

**00:10:56 François Baldari**

Pour la section d'investissement, recettes. Donc, pour les recettes réelles d'investissement budgétisées 182 927,34€ réalisés 107 855,66€. Et au chapitre 10 pour les dotations, fonds divers et réserves, dont le 1068 pour l'excédent capitalisé. Budgétisé 42 665,34 euros et réalisé 41 914,66 euros.

**00:11:30 François Baldari**

Au chapitre 13 pour les subventions d'équipements, budgétisé 140 262 euros réalisés 65 941 euros. Au chapitre 16 pour les titres, 0 euro budgétisé 0, Euros réalisés et au chapitre 024 pour les produits de cession immobilisations, rien de budgétisé et rien de réalisé. Pour les recettes d'ordre d'investissement au 040 opération d'ordre de transfert entre sections budgétisées 36 000 € et réalisées 23 231,08 €.

**00:12:02 François Baldari**

Au 021 pour les virements depuis la section de fonctionnement budgétisé 72 577,88 €. Et au 01 pour les excédents antérieurs reportés inscrits 21 849,78€ ce qui nous fait un total de recettes d'investissement budgétisées à hauteur de 313 355€ mais réalisé 131 086,74€. Donc pour rappel, pour le résultat d'investissement.

**00:12:35 François Baldari**

En recettes budgétisées 313 355€ réalisés 131 086,74€ pour les dépenses 313 355€ budgétisés et réalisés 142 152,48€. Ce qui nous fait un résultat déficitaire de 2025 à hauteur de 11 065,74€. Mais nous avons le report excédentaire des exercices antérieurs à hauteur de 21 849,78€.

**00:13:06 François Baldari**

Ce qui nous fait un excédent cumulé au 31/ 12/2025 de 10 784,04€. En résumé, la section d'investissement présente un excédent cumulé de 10 784,04€ et la section de fonctionnement pour le total cumulé des années antérieures termine au 31/ 12/2025 avec un excédent de 237 349,03€.

**00:13:35 François Baldari**

Est-ce que vous avez des questions, des remarques ? Non. Donc, comme j'ai présenté le compte financier unique, je vais inviter Monsieur le Maire à quitter la salle.

**00:13:46 Tiphaine Hecketsweiler**

D'accord.

**00:13:49 Tiphaine Hecketsweiler**

J'aurais des remarques, en réalité pas vraiment sur le budget 2025 et juste pour vous dire, on utilise les chiffres 2025 pour parler du budget 2026 parce que le budget 2025 est réalisé, donc on a senti que c'était mieux. Quand je dis on, évidemment, je ne parle pas de moi à la troisième personne.

**00:14:06 Tiphaine Hecketsweiler**

Donc voilà, mais pour pas que vous soyez surpris, je réutiliserai les chiffres de 2020 la salle pour quelques remarques sur ce qu'on a discuté.

**00:14:15 François Baldari**

Pas de souci. Donc je vais vous voilà, vous inviter à quitter la salle, Monsieur le Maire, avant de mettre au point le compte financier unique.

**00:14:33 François Baldari**

Donc s'il n'y a pas de questions ou d'autres remarques, je vais mettre aux voix. Y a-t-il des contre, des abstentions ?

**00:14:44 François Baldari**

Je vous remercie à la majorité avec deux abstentions puisque le pouvoir est constant.

**00:15:00 François Baldari**

Donc on peut rappeler Monsieur le Maire pour qu'il puisse réintégrer la séance.

**00:15:06 François Langlois**

Donc il y a deux abstentions. Oui deux abstentions.

**00:15:15 François Baldari**

Donc Monsieur le Maire, le compte financier unique a été voté à la majorité. Avec les pouvoirs, ça doit faire treize pour et deux abstentions. D'accord.

**00:15:39 Thierry Plouvier**

Très bien, merci. On va poursuivre cette séance. On va procéder ensuite à la signature du CFU, du compte financier unique par les membres du conseil municipal.

**00:15:54 Thierry Plouvier**

Vous le faites tourner tout de suite, Céline ?

**00:16:00 Céline Plésant**

Le CFU il n'y a que vous qui signe. Comment ? C'est que le budget signé par tous.

**00:16:02 Thierry Plouvier**

Et donc on va procéder donc au deuxième point à l'ordre du jour, c'est l'affectation des résultats suite au vote du CFU. Et je vais laisser à nouveau donc la parole à madame Plésant pour la présentation de l'affectation des résultats.

**00:16:20 Céline Plésant**

Alors pour l'affectation du résultat, il convient donc d'évaluer les résultats de chaque section, puis ensuite de déterminer le besoin ou la capacité de financement de la section d'investissement. En effet, si on obtient un besoin de financement en section d'investissement, c'est à dire un déficit, alors c'est l'excédent de résultat de la section de fonctionnement qui viendra abonder et couvrir ce déficit en section d'investissement. Alors les résultats pour chaque section. Donc on a entendu les résultats de Monsieur Baldari en fonctionnement, donc en recette 956844,43€ les dépenses 865348,48€.

**00:16:59 Céline Plésant**

On a donc un excédent de 91495 95. L'excédent antérieur était de 145 853 zéro huit. On a donc un excédent cumulé au 31 décembre 2025 de 237 349 € zéro trois. La section d'investissement, les recettes. Donc on a 131 000 zéro 86,74 €. Les dépenses.

**00:17:29 Céline Plésant**

142 152,48€. On a donc un déficit de 11 000 0 65,74 €. Le report de excédent des années des exercices antérieurs, donc 21 849,78€. On a donc un excédent cumulé au 31 douze 2025 de 10 784 € zéro quatre. Donc ça, c'est ce qu'on vient de voir. Les restes à réaliser en recettes sont de 64 570. Les restes à réaliser en dépenses sont de 53 867 €.

**00:18:02 Céline Plésant**

On a donc pour des restes à réaliser un résultat positif de 10 703 € qui s'ajoute donc à la section d'investissement. Donc au 10 784 € 04. On a donc une capacité de financement de la section d'investissement de 21 487 € 04. On n'a donc pas besoin d'abonder la section d'investissement parce qu'on a un résultat excédentaire de 21 487 € 04. Ainsi donc, au vu des résultats, on inscrira à la ligne R 002 en résultat de fonctionnement reporté 237 349 € 03.

**00:18:42 Céline Plésant**

Et sur la ligne R 001, le solde d'exécution de la section d'investissement reporté 10 784,04€.

**00:18:52 Thierry Plouvier**

Voilà, merci, Céline. Donc je demande donc s'il n'y a pas de d'intervention de vous prononcer pour valider l'affectation des résultats tel qu'il vient de vous être expliqué et présenté. Est ce qu'il y a des prises de parole ? Non. Donc je vais mettre donc aux voix est-ce qu'il y a des abstentions des votes contre donc je vous remercie donc je poursuis avec le troisième point à l'ordre du jour qui concerne donc le vote des taxes locales.

**00:19:42 Thierry Plouvier**

Je vous rappelle que lors de la préparation donc du budget de cette année, la commission des finances a pu observer et analyser donc les besoins de financement de la commune afin de réaliser les investissements qui avaient été arbitrés pour 2026. Eu égard aux recettes attendues et à un équilibre budgétaire maîtrisé, je vous propose de ne pas augmenter pour la troisième année consécutive le taux d'imposition des taxes locales tel qu'il a été débattu lors de la commission des finances.

**00:20:14 Thierry Plouvier**

En conséquence, les taux d'imposition seront maintenus en l'état. Il est proposé donc les taux suivants pour 2026, on doit les rappeler.

**00:20:24 Thierry Plouvier**

Donc pour la taxe de foncier bâti, le taux voté de 20,520% 40,520% vous pouvez m'excuser le taux de la taxe de foncier non bâti voté de 49,749% et le taux de la taxe d'habitation donc qui concerne les résidences secondaires, les locaux vacants et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, le taux voté reste le même.

**00:20:52 Thierry Plouvier**

Au taux de 13,79 % est-ce qu'il y a des interventions très bien je vais donc passer au vote est-ce qu'il y a des abstentions des votes contre très bien je vous remercie.

**00:21:18 Thierry Plouvier**

Nous poursuivons avec ce qui a été vu aussi en commission donc des finances. Quatrième point se rapporte au montant des subventions versées aux associations. Donc comme je vous le disais, la commission des finances a pris connaissance des propositions de subventions donc aux différentes associations et je vais vous en faire la lecture avec directement les propositions donc pour 2026. Donc on commence avec la avec la Fnaca Lyonss-Andelle 200 €, Fondation du patrimoine 75, Comité de jumelage 500, l'outil en main 500, Les Amis de Lyons 500, les Restos du cœur 200, la route Normandie Vexin 350 l'association Saint-Vincent de Paul 300, l'Arbre à Chat 100, l'association Radio Espace Picardie Normandie 900, le Tennis Club 0, mais on y reviendra tout à l'heure.

**00:22:14 Thierry Plouvier**

On vous expliquera pourquoi l'association Source Andelle 200, les Fées Orientales 250, la tribu des sourires, la MAM donc 200, Source IT 200, le comité des fêtes 4006, Normandie Impressionniste 500, Andelle Handicap 200, les renards Lyonssais c'est 300, le club informatique 50, l'association des commerçants 500, ensuite l'association cantonale des personnes âgées 130, Haugr, 50, le CFA du Val de Reuil donc 75, le cercle sportif Lyonssais 700, l'association du souvenir de Mortemer 50, l'Amicale des sapeurs-pompiers de Lyonss 200, l'association ITER 1000 et les écoliers de la forêt selon les parents d'élèves 200.

**00:23:13 Thierry Plouvier**

Donc voilà, ça c'était les propositions qui ont été vues et débattues lors de la commission des finances. Est-ce qu'il y a des prises de parole ou des observations sur la proposition ? Oui sur les associations,

**00:23:32 Tiphaine Hecketsweiler**

Déjà il y a un peu général, mais certaines associations c'est vraiment des petits montants, donc on s'inquiète un petit peu, on se dit bon ça fait un plaisir, mais bon c'est quand même des, Des petits montants, on se demande si je pourrais pas faire plus ou sur moins d'associations. On pense aux associations qui sont à 50 ou 75 €. Donc ça c'est une remarque un peu générale. Deuxième sujet dont on a débattu d'ailleurs en commission des finances, l'augmentation du comité des fêtes. Alors nous on se réjouit de l'augmentation du budget du comité des fêtes.

**00:24:05 Tiphaine Hecketsweiler**

Parce que pour l'attractivité de Lyonss c'est pour le bien social on pense que c'est important. La seule chose c'est que notre réserve est que a priori cette augmentation portait sur l'ajout d'un feu d'artifice qui effectivement est un montant significatif donc on sait que c'était un peu dommage qu'il y ait plus de budget mais pas plus d'événements même si l'augmentation du budget est très significative.

**00:24:30 Thierry Plouvier**

Alors pour répondre donc à votre question, donc concernant les petits montants, ce sont souvent des montants qui sont demandés à minima, comme je pense la Fondation du patrimoine ou le CFA Val de Reuil ou encore l'association Souvenir de Mortemer. Ce sont des associations qui demandent ce montant là. Donc c'est pour ça qu'on abonde à cette hauteur là. Et concernant l'augmentation du, Sur la ligne du comité des fêtes, c'était plutôt une boutade lorsque je vous ai répondu que c'était pour éventuellement un feu d'artifice.

**00:25:09 Thierry Plouvier**

Il faudra bien comprendre que la majorité municipale conserve l'ensemble des manifestations communales, va même les renforcer.

**00:25:24 Thierry Plouvier**

C'était un engagement de campagne et cet engagement, on va le conserver. On a un nouveau président du comité des fêtes en la personne d'Aurélien Dubos et fera tout avec sa nouvelle équipe, tout en remerciant bien sûr madame Duguet qui va transmettre le relais et sera encore avec nous encore quelques temps, parce qu'on ne va pas lâcher l'affaire tout de suite, bien évidemment, sur l'ensemble des manifestations locales.

**00:25:59 Thierry Plouvier**

À juste titre. Monsieur Blanchard vous a aussi répondu la semaine dernière que lorsqu'on apporte une somme au comité des fêtes, cette somme est uniquement que pour les manifestations locales et ça reste vraiment au sein de la commune. Lorsque c'est sur une association extérieure, l'association extérieure, Le comité des fêtes, c'est nous-mêmes, c'est nous, c'est le conseil municipal, c'est le comité des fêtes, c'est Lyonsçais-la-Forêt.

**00:26:36 Thierry Plouvier**

Lorsque vous envoyez, comment dire, attribuez une somme, par exemple, aux renards Lyonssais, c'est les renards Lyonssais qui gèrent leur budget et font leurs manifestations propres. Là, le comité des fêtes, c'est en quelque sorte une extension du conseil municipal, si je puis m'exprimer ainsi.

**00:27:00 Tiphaine Hecketsweiler**

Oui, je comprends. Mais justement, ce qui est intéressant, c'est de savoir, de dire, puisqu'il y a un doublement, qu'est-ce qui est prévu, pas dans le détail précis, mais c'est quand même une somme allouée, donc quelle idée en fait ?

**00:27:13 Thierry Plouvier**

On vous donnera au fur et à mesure des. Ils vont faire bien sûr une assemblée générale pour faire la, La transmission entre l'ancien comité des fêtes et le nouveau comité des fêtes et vous aurez à la suite de cette réunion là donc le compte rendu moral et financier donc du comité des fêtes.

**00:27:38 Tiphaine Hecketsweiler**

C'est pas très clair mais bon je comprends l'idée, enfin l'idée c'est quand même de faire ça. On avait une deuxième question alors plus compliquée ça concerne un point qui va venir après qui est sur, L'association Saint-Vincent de Paul, le montant est de 300€, il est très utile en ce moment puisqu'il a une utilité sociale extrêmement forte. Donc on se demandait s'il ne pourrait pas

être mieux doté et notamment puisqu'il y a un budget qui est prévu pour des aides, donc se demander s'ils ont l'expérience de voir si le budget pour l'association Saint-Vincent de Paul ne pourrait pas être augmenté dans cet Esprit.

**00:28:19 Thierry Plouvier**

Alors Saint-Vincent de Paul donc, Il faut savoir que les demandes de subventions sont faites en début d'année. Saint-Vincent de Paul a demandé le renouvellement de sa subvention au même montant, n'a pas exprimé une augmentation de sa subvention. Il faut savoir aussi que Saint-Vincent de Paul bénéficie d'un local communal, bien sûr à titre gratuit, qui a été aménagé et financé par la commune.

**00:28:50 Thierry Plouvier**

Pour pouvoir entreposer les denrées alimentaires qui servent aux personnes qui sont dans le besoin.

**00:28:59 Thierry Plouvier**

Parallèlement à Saint-Vincent-de-Paul, lorsque des personnes ont des besoins, viennent donc en mairie et là ça sera l'objet de ce comité social qui va être mis en place et qui est doté, D'une somme comme vous l'avez vu au budget et qui viendra bien sûr en complément de ce que peut apporter aussi Saint-Vincent de Paul.

**00:29:27 Thierry Plouvier**

Et d'autre part, pour terminer avec Saint-Vincent de Paul, on met à disposition de Saint-Vincent de Paul une salle pour leurs réunions à disposition à titre gratuit aussi.

**00:29:42 Thierry Plouvier**

C'est une fois par mois plus la salle des fêtes pour leur, Goûter annuel.

**00:29:49 Tiphaine Hecketsweiler**

D'accord, mais en fait, je comprends très bien ce que vous faites pour ça Vincent Paul, c'est très bien. Mais en fait, ce qui m'inquiète.

**00:29:58 Tiphaine Hecketsweiler**

Plutôt ce qui me pose question, c'est de se dire des aides à affecter, c'est jamais un sujet facile parce qu'il faut le faire selon des critères, c'est toute une expérience. Et finalement cette association a l'expérience de repérer les personnes en difficulté, de repérer le niveau de leurs difficultés, de voir comment pouvoir les aider. Et je ne comprends pas l'intérêt d'avoir un comité d'action sociale, c'est ce que vous avez dit. Un comité d'action sociale où il faut recréer toute une expertise alors que vous avez dans le Gironde Lyons une association qui a cette expérience.

**00:30:31 Thierry Plouvier**

Ça a toujours été un complément Saint Vincent de Paul n'a pas toute la connaissance de toute la population certaines personnes en difficulté vont se tourner vers Saint Vincent de Paul, Saint Vincent de Paul a cette expertise, je les connais, connais ces personnes en difficulté une personne en difficulté de manière peut-être plus ponctuelle va se tourner plus vers la mairie que vers Saint-Vincent de Paul c'est un complément les deux sont concomitants les

deux fonctionnent ensemble c'est pas Saint-Vincent de Paul d'un côté qui est meilleur que l'action sociale de la commune et vice versa au contraire on est là plutôt dans un...

**00:31:19 Thierry Plouvier**

Dans un sens de complément pour pouvoir répondre aux attentes des personnes les plus démunies. Donc c'est plutôt dans ce but là. Après, si Saint-Vincent de Paul avait exprimé la volonté d'augmenter sa subvention, elle l'aurait exprimée, mais elle ne l'a pas exprimée. Donc je ne vais pas non plus doubler la subvention ou la tripler ou la quadrupler, n'importe, parce qu'ils ont, Pour moi, ils n'ont pas une expertise plus poussée. On prend les mêmes personnes ou d'autres personnes un peu différentes.

**00:31:53 Thierry Plouvier**

C'est vraiment pour essayer de couvrir le maximum de personnes nécessiteuses ou en difficulté ou qui rencontrent un accident de la vie. Donc voilà, ce n'est pas fait pour minimiser en tout cas l'action de Saint-Vincent-de-Pal qui fait un travail, Remarquables et c'est même plus qu'une simple demande si vous voulez de secours, de secours alimentaire de personnes qui vont venir ici et qui ont juste un besoin ponctuel.

**00:32:32 Thierry Plouvier**

Saint-Vincent-de-Paul.

**00:32:35 Thierry Plouvier**

Les critères ne vont pas être les mêmes parce que Saint-Vincent-de-Paul va sur la durée, vous connaissez Saint-Vincent-de-Paul, vous les avez rencontrés,

**00:32:46 Thierry Plouvier**

Vont aller dans ces familles là et dans ces foyers là plusieurs fois, c'est une continuité, c'est sur plusieurs mois, voire pour certains sur plusieurs années donc les deux sont concomitants.

**00:33:04 Luc Blanchard**

Saint-Vincent de Paul ne participe pas pour des funérailles par exemple pour des gens qui sont démunis.

**00:33:12 Luc Blanchard**

Pour des loyers impayés, des choses comme ça. Saint-Vincent Paul, c'est plus du matériel alimentation, c'est qu'il y a du vêtement, des petites dépenses courantes.

**00:33:23 Thierry Plouvier**

Mais donc voilà. A l'inverse,

**00:33:24 Tiphaine Hecketsweiler**

Qu'est-ce qui est prévu pour l'Action sociale de la mairie ? Parce que le montant de l'année dernière était à 1000 euros, là on passe à 15 000.

**00:33:34 Thierry Plouvier**

Il n'y avait pas de.

**00:33:38 Thierry Plouvier**

Si, il y avait un montant, mais il n'y avait pas de la création comme on veut faire d'un comité social beaucoup plus élargi et qui inclura aussi Saint-Vincent-de-Paul. On va marcher ensemble.

**00:33:51 Tiphaine Hecketsweiler**

D'accord, mais c'est peut-être ça qui est intéressant de définir ce qui est prévu pour le comité d'assurance sociale de la mairie, parce qu'on voit que le budget sans savoir ce qui est prévu, donc on peut peut-être revenir après quand on est sur le budget, si vous préférez, mais pour savoir ce qui est prévu.

**00:34:05 Thierry Plouvier**

Pour l'instant, on va le mettre en place et on ne peut pas, en cours de route, allouer un budget à une action que l'on va mettre en place cette année. On est obligé de vous mettre un budget prévisionnel et puis de créer l'action et de la mettre en place. Je suis d'accord. Donc je ne peux pas. Je comprends très bien,

**00:34:27 Tiphaine Hecketsweiler**

On peut savoir maintenant ce que vous voulez faire au niveau de l'action sociale. Quand vous avez un budget, c'est que vous avez une prévision. Et donc de comprendre ça, c'était prévu Oui,

**00:34:38 Thierry Plouvier**

Pour l'instant j'ai pas un document à vous fournir mais on va vous le fournir et vous allez voir au fur et à mesure ce que l'on va mettre Ce soir je n'ai pas un document à vous fournir.

**00:34:50 Tiphaine Hecketsweiler**

Ok je comprends mais faut qu'on aille dans le sens inverse Est-ce.

**00:34:53 Thierry Plouvier**

Que je ne peux pas revenir en arrière une fois que le budget est voté ?

**00:34:56 François Baldari**

Par contre si on vote un budget bien précis avec des actions ou.

**00:35:03 François Baldari**

Même des principes si tu veux, A partir du moment où tu vas les avoir affectées ces sommes tu ne pourras pas en cours d'année ou alors il faudra remodifier et prendre des délibérations modificatives parce que si dans la réflexion on se dit on va aller plutôt déplacer 2000€ pour aller les mettre sur parce que de toute façon c'est ça s'il va y avoir des actions enfin le comité je ne sais pas ce que vous allez faire exactement.

**00:35:27 François Baldari**

On va être tenu au courant au fur et à mesure de vos actions, de ce que vous allez prévoir.

**00:35:32 Tiphaine Hecketsweiler**

Et en fait, je pense qu'il aurait été bien de savoir en amont. Par exemple, quelqu'un qui se retrouve en difficulté de loyer, c'est des gens que vous venez, on ne peut pas le savoir aujourd'hui si ça arrive en novembre. Après, il

y a des dispositifs qui existent déjà, le Département agit déjà énormément là-dessus. Mais ça ne bouge pas comme l'histoire de comité d'action sociale de la mairie.

**00:35:55 Tiphaine Hecketsweiler**

Après ça, va se construire,

**00:35:56 Thierry Plouvier**

Je pense que là ça va se construire. Mais pour l'instant c'est pas construit. Pour l'instant c'est en cours de construction, c'est pas construit et on ne peut pas, comme vous disait François, une fois que le budget il est voté, allouer quelque chose pour des différentes actions que l'on va mettre en place puisque là c'est en cours de construction.

**00:36:20 Thierry Plouvier**

Et derrière on ne pouvait pas le mettre en place non plus avant les élections. Donc c'était.

**00:36:33 Thierry Plouvier**

Alors je reviens donc aux attributions de subventions pour le vote. Donc est-ce qu'il y a des abstentions ?

**00:36:45 Thierry Plouvier**

Des votes contre ?

**00:36:52 Thierry Plouvier**

Très bien.

**00:36:53 François Langlois**

Il y a...

**00:36:56 Thierry Plouvier**

A 2 votes contre, il y a 0 abstention, 2 votes contre et 13 pour.

**00:37:05 Thierry Plouvier**

Le 5e point à l'ordre du jour donc, concerne donc la présentation du budget primitif 2026 et son approbation. Donc je précise à nouveau donc la commission des finances qui s'est réunie le 15 avril dernier a pris connaissance donc en détail du budget primitif 2026 qui s'articule de la manière suivante. Donc en section de fonctionnement, le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 109 01 03 €.

**00:37:34 Thierry Plouvier**

Donc en recettes de fonctionnement, je vais vous faire les propositions donc de 2026. Sur les recettes réelles de fonctionnement au chapitre 70 produits des services et du domaine, donc on a on a prévu de budgétiser 43000 impôts et taxes 458525€ dotation et participation 263 525 autres produits de gestion 105800 autres produits financiers 5€ autres produits exceptionnels 100€ sur les recettes d'ordre de fonctionnement.

**00:38:08 Thierry Plouvier**

Donc au chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre section 597 € les reprises sur amortissement, dépréciation et provisions donc 100 € et pour rajouter bien sûr donc les excédents antérieurs reportés de 237 349,03 € qui

nous amène à des recettes de fonctionnement comme je vous le disais d'1 109 01 03 € sur les dépenses. Sur les dépenses au chapitre 011 charges générales donc on a budgétisé 418 379,07 charges de personnel 283 450€ autres charges de gestion sont les subventions donc 243 748€ les atténuations de produits 50€ les charges financières 6000€.

**00:39:05 Thierry Plouvier**

Les charges exceptionnelles 900 € et les provisions donc on n'a rien budgétisé sur les dépenses d'ordre de fonctionnement pareil au 0,23 virement à la section d'investissement 134 05296 et les autres opérations d'ordre de transfert entre sections donc 22 421 € ce qui nous amène bien sûr à un équilibre avec les recettes les montants des dépenses avec un équilibre des recettes, D'1 109 01 03.

**00:39:37 Thierry Plouvier**

Je poursuis. En section d'investissement, le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 487 308 € sur les recettes.

**00:39:48 Thierry Plouvier**

Au chapitre 13, il est prévu 189 450 €. Il est prévu au chapitre 16, un emprunt de 84 000 €. Au chapitre 10 les dotations fonds diverses et réserves donc il est prévu 46000 € les produits de cession immeuble 0 et on revient toujours avec les recettes d'ordre de fonctionnement donc au chapitre 040 opération d'ordre de transfert entre section 22421 € opération patrimoniale 0 et virement depuis la section de fonctionnement 134 05296.

**00:40:24 Thierry Plouvier**

Et vous avez, on retrouve le solde d'exécution reporté qu'on vous disait tout à l'heure, donc de 10 784,04 qui nous amène donc à un équilibre de recettes d'investissement de 487 308 euros.

**00:40:43 Thierry Plouvier**

Concernant les dépenses,

**00:40:47 Thierry Plouvier**

Les dépenses donc réelles aux chapitres 20, 23, 204, les dépenses d'équipement à hauteur de 433 346 €. Sur les emprunts, le remboursement d'emprunt 53 365 €. Rien au niveau des dotations et réserves. Et puis vous retrouvez donc les opérations d'ordre de transfert entre sections donc à hauteur de 597 €. Ce qui nous amène à des dépenses d'investissement cumulées de 487 308 €.

**00:41:21 Thierry Plouvier**

Compte tenu du contexte économique actuel et de l'avenir quand même aléatoire des finances des collectivités territoriales, quand même la plus grande prudence est de mise. Et pour préparer ce budget 2026, il a été proposé aux membres du conseil municipal pour couvrir les investissements arbitrés lors de la commission des finances, De mobiliser donc une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 134 052,96 €, le surplus étant de 103 296 07 étant conservé afin de ne pas consommer l'intégralité donc de notre épargne, de recouvrer les subventions sollicitées État, Région, Département, Fondation du patrimoine, Communauté de communes,

Fédération française de tennis au titre donc de celles qui figurent en reste à réaliser.

**00:42:09 Thierry Plouvier**

À hauteur de 64570,00€ de celle nouvellement demandée, donc à hauteur de 124880,00€. Ensuite, de faire appel donc à un nouvel emprunt plutôt en fin d'année, comme je vous l'expliquais la semaine dernière, à hauteur donc d'un emprunt à hauteur de 84000€, étant ici précisé. Donc, comme je vous le disais aussi la semaine dernière, qu'un emprunt se termine en fin d'année de cette année et que 2 autres emprunts se termineront donc en 2027. Et enfin, pour pouvoir couvrir les investissements arbitrés, c'est de percevoir donc ce qu'on appelle les dotations, c'est le remboursement des fonds de compensation de TVA à hauteur de 46600€.

**00:42:52 Thierry Plouvier**

Donc si je poursuis, il est prévu donc cette année en 2026 donc de poursuivre le programme d'éclairage public au Val Sauret, la Cuette et la Fontaineresse à hauteur de 12667€.

**00:43:08 Thierry Plouvier**

Donc on retrouve les 11500€ de programme 2026 ainsi qu'on le verra donc au point numéro 12 et les 1167€ que le reste à réaliser donc 2025 comme on a pu le voir donc dans le CFU. Ensuite, il est prévu de clôturer les restes à réaliser en investissement, notamment en dépenses extérieures contre l'incendie et la vidéoprotection à hauteur de 63962€. Commencer la première tranche de travaux de l'église Saint-Denis donc à hauteur de 195 312 €.

**00:43:42 Thierry Plouvier**

Donc vous avez le montant des travaux 175 440 plus euros plus 19 870 12 d'architectes. Continuer les aménagements donc au cimetière, c'est le relevage donc des sépultures plus le jardin des souvenirs comme on vous l'a expliqué la semaine dernière en détail à hauteur de 24 915 €. Les jeux aux écoles à hauteur de 8 300 €, les travaux du cours de tennis plus la clôture à hauteur de 49 490 €, l'éclairage du terrain de foot à hauteur de 18 000 €.

**00:44:19 Thierry Plouvier**

Et comme on l'a vu la semaine dernière aussi, ces réalisations de programmes tennis et foot seront assorties toutes deux de nouvelles conditions et de nouveaux critères de fonctionnement sur le fonctionnement de ces deux associations sportives. Et un rendez-vous sera organisé prochainement, même très prochainement en mairie à ce sujet. Ensuite, et pour terminer donc, ce qui est prévu, c'est continuer le programme de défense extérieure contre l'incendie à hauteur de 30 000 € pour l'année 2026.

**00:44:51 Thierry Plouvier**

Voilà si pour la section d'investissement et en section de fonctionnement, les dépenses donc continueront d'être maîtrisées ainsi qu'il, A été vu en détail lors de la commission des finances. On vous a expliqué donc où on mettait donc bien sûr ce que l'on appelle donc l'épargne de la commune. Et pour une parfaite compréhension, ça c'est pour le compte rendu. Il sera mis en ligne à la suite du compte rendu de cette réunion, donc la présentation synthétique des finances locales que vous avez pu voir la semaine dernière.

**00:45:28 Thierry Plouvier**

En réunion de commission des finances.

**00:45:33 Thierry Plouvier**

Voilà, avant de procéder donc au vote du budget primitif 2026, je vous demande s'il y a des prises de parole.

**00:45:49 Tiphaine Hecketsweiler**

Oui, on a plusieurs points. Déjà je vous remercie parce que la commission des finances on a fait passer en vu pas mal de beaucoup de choses la semaine dernière donc voilà c'était déjà agréable et clair ce qu'on a fait c'est qu'on a fait un petit peu une vision on a pris un peu de recul par rapport à notre discussion la semaine dernière et fait un petit peu des synthèses alors plusieurs choses donc sur vous avez parlé de du tennis donc pas très clair, Donc c'est un gros investissement, la subvention de la FFT était cette année, sera l'année prochaine, donc on est d'accord, il fallait penser.

**00:46:22 Tiphaine Hecketsweiler**

Parfait. Vous avez dit qu'il y aurait des contreparties, je ne sais pas le terme, c'est ça que vous avez utilisé là. On a noté que en tout cas pour le tennis, pour le foot, je ne me souviens plus exactement, mais pour le tennis, on a noté qu'il y aurait pris en charge par l'association de tennis, une solution pour que des joueurs ponctuels puissent jouer sur le Quick. Qui deviendra peut-être une terre battue synthétique. Mais donc ça, voilà, ça c'est quand même quelque chose d'agréable pour tout à chacun.

**00:46:52 Thierry Plouvier**

C'est agréable, enfin c'est la condition que c'est la condition. Oui, une terre battue.

**00:46:59 Tiphaine Hecketsweiler**

Même dans l'intérieur du final. Voilà, c'est bien pour les joueurs ponctuels et c'est bien pour éventuellement le camping. Mais ça, on a compris pourquoi. Mais donc que le club s'engage. Alors l'église, on se réjouit aussi bien évidemment des travaux, puis des subventions qui auraient été obtenues et du fait qu'on puisse le faire. Une petite remarque, notamment en passant, on ne faudra pas qu'on oublie le monument aux morts, mais j'admets que tout l'a été graduellement. [Thierry Plouvier : Je le sais.] On est d'accord. On se réjouit aussi évidemment que les taxes locales n'aient pas augmenté, ça voilà.

**00:47:35 Tiphaine Hecketsweiler**

Et également on a parlé, donc c'était très intéressant, Sur votre politique en matière d'endettement et le fait que vous vouliez conserver une période de 10 ans pour rembourser les dettes. Ce qui nous amènerait, vous ne l'avez pas mentionné mais le calcul est juste, enfin on en avait parlé la semaine dernière, que le montant des dettes après réalisation d'emprunt de 84 000 € devrait être à la fin de l'année de 459 000 € pour la commune. On est d'accord.

**00:48:07 Tiphaine Hecketsweiler**

Parfait. Donc ça c'était pour investissement et recette Alors, notre sujet porte sur les charges On est en juillet sur un point où on voudrait vous alerter c'est plus une alerte, voilà sur le budget qui en fait se révèle être probablement si

notre compta analytique est vraie le budget qui s'avère être le plus important qui est en fait le budget des fleurs Le budget des fleurs, on voit.

**00:48:37 Tiphaine Hecketsweiler**

Alors, on est parti aussi, juste pour votre information, de telle manière à être au plus près des vrais coûts et pas des prévisions puisqu'on a compris qu'il n'y avait pas de postes d'aléas, donc parfois les postes peuvent être un petit peu relevés de telle manière à gérer des choses comme ça. On est parti en comparaison des budgets de 2025, comme ça au moins on était sûr que la dépense était réelle. Bref, les fleurs, donc on est parti sur l'idée de 25 000€, vous nous avez partagé. Mais en fait on pense qu'il faut ajouter évidemment la partie coach floral donc sur le 2025 c'était 3800€ et puis surtout si on raisonne vraiment au tout réel des fleurs il y a l'entretien donc il faudrait qu'on affecte une partie des charges de personnel sur l'entretien des fleurs.

**00:49:24 Tiphaine Hecketsweiler**

Et là soudainement le budget évidemment par nature explose puisqu'il y a quand même la moitié de l'année 1, 2 employés communaux qui sont sur l'entretien des fleurs. La mise en place et l'entretien. Donc on voudrait vous alerter là-dessus parce que finalement, notre estimation à nous, et on veut bien franchement qu'elle soit critiquée, il n'y a aucun sujet là-dessus, mais notre estimation, à la baisse parce qu'on ne voulait pas non plus, voilà, on est quand même sur une enveloppe de 70 000, 70 000 € tout compris avec le budget des fleurs.

**00:49:58 Tiphaine Hecketsweiler**

Et les charges afférentes pour les entretenir.

**00:50:01 Thierry Plouvier**

Vous avez oublié l'entretien du matériel, si vous voulez augmenter un peu, ça peut vous amuser.

**00:50:09 Tiphaine Hecketsweiler**

Mais bon là ça me semblait déjà. Donc voilà, ça on voulait vous alerter là-dessus parce que c'est quand même une dépense qui n'est pas avec des fleurs persistantes, mais la dépense est récurrente, si vous me permettez. Voilà donc on a considéré quand même que le montant des fleurs, Le montant global était important, très important et il arrive à un autre point que vous n'allez pas être projeté sur le sujet qui a rejoint le montant de contribution au syndicat des écoles au SIIS puisque le SIIS et même chose si les chiffres ne sont pas juste contredits la subvention était de 92 000 € en 2025 et elle passera à 85 000 € en 2026.

**00:50:56 Tiphaine Hecketsweiler**

Les explications de François étaient extrêmement claires sur la raison pour laquelle le budget baisse puisque mécaniquement on a celle qui ne peut pas être remplacé par telle la retraite donc ça on a pas de pas de problème de compréhension sur le fait pourquoi ça diminue en revanche c'est là-dessus laisse la progression ouverte au Conseil municipal c'est que vous nous avez parlé Thierry des sujets et on les voit dans la presse de baisse démographie d'enfants enfin de scolarisés vous avez parlé des collègues.

**00:51:26 Tiphaine Hecketsweiler**

Dans l'Eure et du nombre de collèges qui pourraient être éventuellement menacés je crois de mémoire 22 qui avaient récemment ouverts j'imagine dans les 10 dernières années donc 10 pourraient être menacés donc l'impact est monstrueux on le voit dans la presse de toute façon on a toujours les chiffres et on se disait qu'il y avait quand même une vraie réflexion même si Jean-Michel nous a dit que sur les 3 ans 110 enfants à peu près devraient chaque année ça devrait être assez stable il était entre 110 et 114 ans, Et bien on pense qu'il y a une vraie réflexion pour renforcer l'attractivité de l'école de Lyons.

**00:51:59 Tiphaine Hecketsweiler**

Il y a une chance aussi unique puisqu'il y a des parents d'élèves qui sont au conseil municipal ou qui ont eu récemment des enfants à l'école de Lyons, c'est quand même très intéressant. Et vraiment le sujet des fermetures de classes ou de la démographie des écoliers, quand ça arrive c'est déjà très tard. Donc renforcer un plan, un programme de renforcer pour renforcer l'attractivité de l'école, Serait bienvenue. Et de ce fait-là, c'est un petit peu dommage que même si on comprend la baisse de la subvention, il y a les jeux, les jeux d'école sont prévus, on les a notés avec 8000 euros de jeux qui sont prévus dans la cour.

**00:52:37 Tiphaine Hecketsweiler**

Mais quelque chose qui serait plus lié à la pédagogie parce que pour les parents, même chose, mes enfants commencent à être grands, donc je ne veux pas. Pour les parents en général, la partie pédagogique, le périscolaire, la dotation aux fournitures. Peuvent être des choses qui ne sont pas forcément ultra coûteuses et qui peuvent rajouter de la chose.

**00:52:53 Thierry Plouvier**

Elles existent déjà. Elles existent, elles peuvent être augmentées.

**00:52:57 Tiphaine Hecketsweiler**

Rien n'empêche d'augmenter.

**00:52:59 Aurélien Dubos**

Si je vais me permettre, comme je fais partie du site, elles ont été augmentées justement cette année. Donc, et je pense qu'il y a déjà ce qu'il faut entre guillemets, enfin, dès qu'il y a un achat à faire, que ce soit des bouquins ou quoi que ce soit, le syndicat met de l'argent sur la table pour subvenir aux besoins des enfants. Ça a été fait également qu'on puisse ajouter les élèves qui faisaient partie de l'extérieur et c'était réparti sur chaque commune le coût.

**00:53:29 Aurélien Dubos**

Après, des enfants, il faut qu'il y en ait. Le problème c'est que s'il n'y en a pas autour.

**00:53:34 Tiphaine Hecketsweiler**

Je suis d'accord Aurélien, mais pour avoir connu ce sujet-là dans d'autres endroits, c'est vrai que si on arrive à renforcer, il y a vraiment des offres, il y a vraiment des choses qui peuvent être intelligentes et qui ne sont pas forcément très coûteuses. Notamment sur le périscolaire parce que les

enfants ont quand même maintenant plus de temps, ça peut vraiment être attractif et puis réellement utile pour les enfants. Moi je suis tout à fait d'accord pour en débattre à un moment, c'est pas le moment-là, mais vraiment l'idée est de vous dire on peut faire des choses, on peut mobiliser des énergies et ça voilà pour les enfants de Lyons c'est évidemment un petit peu ailleurs, ça peut valoir le coup et une école qui marche très bien, une école qui a une réputation, elle attire des gens, elle attire localement.

**00:54:16 Tiphaine Hecketsweiler**

C'est une question qui est à discuter mais c'est plutôt 2026 sur laquelle il faudrait réfléchir qu'attendre qu'on ait vraiment la bête et qu'après ce sera trop tard parce qu'après on se mobilise pour une fermeture de classe mais là on ne peut pas les trouver en un mois, c'est bien. Voilà, c'est à débattre.

**00:54:35 François Baldari**

Je vais ouvrir un petit peu le débat juste en posant une réponse, c'est que c'est quand même aussi le schéma, c'est très facile, mais c'est le schéma quand même du chat qui se mord la queue. Puisque si tu arrives à avoir une école très attractive et que les familles aux alentours qui sont hors du syndicat scolaire souhaitent venir ce sont pour rappel on augmentera les dépenses de cinq communes parce que justement on parle des sommes allouées alors ce n'est pas une subvention parce que c'est une participation puisque c'est un syndicat c'est pas comme une association donc là on ne parle pas de subventions on parle bien de.

**00:55:12 François Baldari**

Cotisations auprès d'un syndicat mais c'est vrai que si elle est attractive ça va certainement attirer des familles faut-il encore parce qu'il faut pas oublier non plus que la commune n'a plus de compétences scolaires puisqu'elle va déléguer à un syndicat scolaire il faut que les cinq communes soient d'accord et puis il faut que les cinq communes soient d'accord pour supporter ces frais, Puisque ça a été un sujet il y a quelques années et puis il y a encore quelques enfin il y a un an ou deux j'étais intervenu justement effectivement parce que aussi aller chercher des familles de l'extérieur pour éviter une fermeture de classe à la fois bien évidemment c'est très bien mais qui supporte le cours ?

**00:55:49 François Baldari**

Donc pendant des années ça a été quand même deux communes principalement qu'on supportait donc Lyonss et Le Tronquay, Simplement qu'à un moment donné, là, évidemment, on a baissé, mais à un moment donné, je crois que les participations, elles étaient à plus de 120 000 €. Je crois.

**00:56:05 Céline Plésant**

**00:56:06 François Baldari**

C'était à plus de 120 000 €. Donc je dis pas que c'est pas bien, c'est pas ça, mais simplement que si tu attires, il faut aussi que de l'autre côté, il y ait le syndicat scolaire qui mette en place une politique où les cinq communes, Soit d'accord pour financer et après sans pareil, sans montrer du doigt, nous on est bien conscient. C'est quand même relativement compliqué aujourd'hui

dans les collectivités et des communes où il y a 90 habitants. Si tu leur dis bah il y a 10 enfants qui arrivent, c'est formidable, on ferme pas de classe, mais par contre vous avez 150€ à payer.

**00:56:38 François Baldari**

Et quand je suis gentil en me disant 150€ mais vous votre participation ça sera 200€. Par enfant, il y en a 10 et 2000€. On a des petites communes voisines et encore une fois, c'est avec respect, mais c'est la réalité. C'est que 2000€ sur leur budget, le fonctionnement, c'est énorme. C'est à la limite comme nous, 25 000€ de fleurs. Et encore, pour eux, c'est beaucoup plus énorme.

**00:56:58 Tiphaine Hecketsweiler**

Je Suis complètement d'accord. Mais quelque part, cette équation va être difficile, mais c'est maintenant qu'il faut s'imposer.

**00:57:08 Tiphaine Hecketsweiler**

Et parce que les enjeux, les impacts sont très importants, sont décisifs. On dit toujours qu'on veut des enfants dans un village. Voilà, je sais aussi qu'il faut mettre d'accord les autres.

**00:57:23 François Baldari**

La problématique, elle vient aussi, c'est que sur le plan de l'urbanisme, on stagne depuis quelques années et il n'y a aucun développement. Donc ça, c'est pareil, la vie des écoles, c'est ça. Une vie dans un village, une école, elle vit par le développement de l'urbanisme. Sans multiplier, je veux dire les habitants par deux ou par trois. Mais ça c'est un des bien aussi puisque je pense que tu es parfaitement au courant et je pense que voilà, tu as des connaissances et tu dis suffisamment pour savoir qu'une commune qui est bloquée sur le plan urbanisme et qui ne peut pas se développer, c'est à dire l'Hexagone ne fonctionne pas.

**00:57:56 François Baldari**

Et aujourd'hui aller chercher, je vais aussi te dire rien n'est impossible parce que tout est ouvert, on peut mener des réflexions, mais aussi pour ta connaissance, Il y a Lyonss avec Le Tronquay, Beauficel, Bosquentin, Lilly qui sont un regroupement scolaire. N'oublie pas que pas très loin de nos voisins, on va dire Touffreville, Lisors, Ménesqueville ont mis énormément d'argent pour avoir une nouvelle école qui a été faite et créée à Ménesqueville. Rosay-sur-Lieure a fait le choix et je pense que Rosay-sur-Lieure, il va falloir qu'on parte de loin si on voulait par exemple.

**00:58:33 François Baldari**

Être très attractif et que les parents viennent sur Lyonss parce que eux c'est très attractif. Ils ont emmené leurs enfants à Charleval Donc il y a des pôles comme ça dans le secteur où ça fonctionne très bien et on a Vascueil, les Hogues, Perruel qui sont qui eux se rapprocheront certainement un jour, enfin qui fonctionnent bien mais qui iront certainement sur Perriers et ne feront pas le pas. C'est des sujets qu'on a déjà depuis longtemps. Alors je dis pas que c'est impossible, c'est vrai que l'on peut commencer à réfléchir à des idées. Mais je te dis de toute façon d'un côté, la chose essentielle sur un village, la chose essentielle et ça c'est inévitable.

**00:59:07 François Baldari**

Je n'ai pas la science infuse, c'est juste des faits réels. C'est le développement de l'urbanisme. Si on n'a pas de construction, si on n'arrive pas à faire tourner des familles, à faire installer des familles sur notre village, une école ne peut pas vivre. Et on a eu la chance, énormément de chance d'avoir à la fin, pas de chance, on ne va pas appeler ça de chance, c'est que malheureusement on a eu ce fameux, Covid, cette période Covid où justement l'Éducation nationale et l'État a dit on va arrêter pas de fermeture de classe parce qu'il y a déjà compliqué et puis on a peut-être eu aussi un peu de chance d'être Lyons sur la forêt pendant quelques temps pendant quelques temps d'être Lyons sur la forêt à un moment donné où on se dit on va pas trop aller voilà toucher sur Lyons je le pense sincèrement et ça ne tient qu'à moi mais un jour ça va nous arriver parce que même entre 110 et 114 pour l'instant ça s'est maintenu on a peut-être même j'ai envie de dire.

**00:59:56 François Baldari**

Il y a peut être des personnes au sein de la commune qui ont et au sein du conseil municipal, on pourra le citer, peut être le numéro un qui a peut être réussi aussi à freiner un petit peu que l'éducation nationale vienne ici en disant on va fermer une classe. Ceci étant, ça va nous arriver dans les 2 ans qui viennent. Je ne peux pas croire que ça va nous arriver.

**01:00:17 Thierry Plouvier**

Mais ça dépendait le.

**01:00:19 François Baldari**

Nombre d'enfants est stable, mais si d'un côté justement sur une partie, par exemple, je sais pas quel secteur, mais tu as une augmentation justement. Enfin, tu as des villes aujourd'hui, enfin des petites communes même, enfin de moyenne de 1000 habitants, 3000 habitants. Eux, sur le plan de l'urbanisme, ça construit et il y a des familles qui arrivent. Donc eux, s'ils ont besoin d'une ouverture de classe à un moment donné, puisque l'État a fait aussi le choix de ne pas multiplier, on va dire, les fonctionnaires et les embauches, donc plutôt de jouer sur des remplaçants ou autre. C'est que nous, on va tomber aussi dans le giron à un moment donné où on ne va pas nous sauver.

**01:00:51 François Baldari**

On va nous dire "non, on est désolé, vous en avez 110, on ferme une classe et puis on fait une moyenne de 27 ou 25, je ne sais pas combien on est.

**01:00:58 Thierry Plouvier**

On est combien.

**01:00:59 François Baldari**

Aujourd'hui en moyenne par classe ? À peu près. À peine 20, je peux vous dire qu'on a énormément de chance.

**01:01:09 François Baldari**

On A énormément de chance d'avoir 20, mais je peux t'assurer qu'à un moment donné, ils ne vont pas s'occuper, c'est soit ils vont nous mettre à 25,

**01:01:20 Thierry Plouvier**

Ce Qu'il Faut bien comprendre c'est que même si vous avez des effectifs qui sont stables mais que les critères de l'éducation nationale vous dit compte tenu des embauches et des problèmes de professeurs des écoles dit maintenant le minima c'est entre 19 et 24 élèves par classe, Si vous en avez 17, ça va être difficile d'aller voir la DASEN à Evreux, la directrice de l'Education Nationale à Evreux pour lui expliquer et sauver la classe qui a 17 élèves au lieu de.

**01:02:00 Thierry Plouvier**

Quand c'est 17, 19, ça peut se discuter, mais quand vous en avez 11 et le minimum c'est 17, c'est plus compliqué forcément.

**01:02:08 Tiphaine Hecketsweiler**

Mais c'est aussi, Il y a quand même des logements vacants, on en avait parlé la dernière fois en disant que vous ne voulez pas qu'il y ait de Airbnb supplémentaire, donc comme ça, freine, ça permet les familles. Des logements vacants,

**01:02:21 Thierry Plouvier**

Je n'en ai pas.

**01:02:26 Thierry Plouvier**

Si vous en avez-vous me le dites parce que j'ai des demandes de location que je ne peux pas durant le marché locatif. Si le logement vacant, la personne souhaite qu'elle reste vacante, ça peut rester 10, 15, 20 ans vacants.

**01:02:47 François Baldari**

C'est-à-dire qu'une offre ou des idées peuvent être apportées pour peut-être améliorer la qualité de la vie scolaire, mais ce n'est pas pour ça qu'on va sauver, Justement des classes ou et ça va être inévitable si notre village, et en plus on n'est pas parti pour se développer, on va pas, on va pas refaire la messe, c'est très clair. Donc alors c'est un problème français, mais simplement que nous sur notre territoire, par contre, un problème français où nous on est bloqué quand même à Lyons et à Lyons, on se rend quand même compte que. Le centre de Lyons n'est pas non plus à la portée de tout le monde et c'est pas le souci mais c'est une réalité, c'est tout.

**01:03:22 François Baldari**

Donc les gens une fois qu'ils sont installés ne bougent pas parce que souvent quand on arrive à Lyons, on vient pour le plaisir de s'installer parce qu'on est amoureux de Lyons et on n'a pas envie de bouger. Et c'est un fait aussi et c'est irréprochable. À côté on n'a pas, puisque avec l'évolution, tu le sais très bien, le ZAN et tout, la zéro attafisation qui nous arrive. Et puis aujourd'hui, ce n'est pas à cause de la communauté de communes, c'est juste que aujourd'hui, regrouper, on est quand même un petit peu mieux que le sol, mais simplement que Lyons, c'est comme beaucoup de communes, on ne va pas avoir énormément de surface à Étang et le peu que l'on a, si on l'exploite pas, ça fait partie de l'attractivité et donc les écoles, à un moment donné, paieront.

**01:04:03 François Baldari**

Et on aura, je ne peux pas croire qu'on soit encore dix ans sans fermeture de classe.

**01:04:08 Tiphaine Hecketsweiler**

Oui mais tu vois François, on avait des écoles, donc on avait des classes, on était dans la même configuration. Alors c'est vrai que la population vieillit, je suis d'accord avec toi, mais là on ne parle pas de dizaines de familles, c'est ça qui donne un espoir parce que je veux dire, on parle de petits volumes, de petits volumes.

**01:04:30 Thierry Plouvier**

Qui sont répartis sur plusieurs niveaux si vous voulez et à un moment donné ce que je vous disais les critères de l'éducation nationale si à un moment donné ils vous disent le minimum c'est 19 par classe entre 19 et 24 ou entre 17 et 21 et que vous êtes à 9 dans la classe vous pouvez avoir un petit volume mais l'attractivité, L'attractivité se fait sur différents. Donc les familles qui vont.

**01:05:00 François Baldari**

Venir à l'extérieur, c'est ce qu'ils font les élus, on le défend tous. Si on a une famille qui vient voir Monsieur le Maire, je pense que Monsieur le Maire il fait ça aussi. S'il y a une famille qui vient et qui lui dit moi je ne veux pas mettre mon enfant à Lyonss, j'habite Lyonss, mais je veux le mettre à La Feuillie parce que je passe tous les jours dessus. Mais ce n'est même pas le sujet des collèges, c'est qu'on a des familles aujourd'hui, la preuve puisque nous on a des familles extérieures qui mettent leurs enfants sur notre regroupement scolaire. Ça c'est un choix, c'est bien pour justement, parce qu'à la limite, ces familles-là, elles sont quelques-unes, si on ne les avait pas, il y aurait déjà une fermeture de place.

**01:05:33 François Baldari**

Mais ça c'était juste, oui mais ça c'est pas une attractivité, c'est parce que les gens sont là, parce qu'on je vais dire autre chose, il ne faut pas se voiler la place.

**01:05:44 Aurélien Dubos**

Après, il faut remettre le contexte aussi. On est Lyonss-la-forêt, on est à la campagne. Lilly qui fait partie du syndicat, c'est combien ? C'est un bon quart d'heure de route. On ne va pas pouvoir récupérer des élèves plus loin. On n'est pas au centre de Paris où il y a je ne sais pas combien d'élèves, il y a combien d'écoles ?

**01:06:02 Aurélien Dubos**

Non mais regarde,

**01:06:03 François Baldari**

On a été obligé,

**01:06:05 Aurélien Dubos**

C'est pareil à l'époque.

**01:06:08 Aurélien Dubos**

Oui, mais ce que je veux dire, c'est qu'on ne peut pas récupérer des élèves à droite, à gauche. En milieu rural, on a un souci. Il y.

**01:06:17 Tiphaine Hecketsweiler**

A la Mobilité.

**01:06:20 François Baldari**

Ça va être très loin.

**01:06:22 François Baldari**

Bon, vous ne dormez pas ? Non, non, je sais bien. Mais c'est ce que je dis, c'est pas d'être fermé.

**01:06:26 Tiphaine Hecketsweiler**

En fait, on peut faire la différence. C'est une inquiétude, c'est pas une garantie.

**01:06:37 Isabelle de Lassus Saint Geniès**

Rien n'empêche de réfléchir et de mettre des idées comme ça. Si ça peut aider effectivement à plus ou moins court terme à trouver, enfin à empêcher une fermeture, pourquoi pas après ? Voilà, on peut réfléchir, mais oui, ça c'est sûr.

**01:06:56 François Baldari**

Dans La réflexion et les idées, c'est gratuit. Ceci étant, je reste persuadé que aller chercher des enfants à l'extérieur, les communes voisines ne voudront pas justement prendre en charge nos frais. C'est-à-dire qu'ils diront, c'est ce qu'on dit aux familles, si vous voulez aller ailleurs, vous y allez, mais vous débrouillez avec la commune, on ne vous donne pas d'autorisation écrite. Que si tu as le malheur de leur donner une autorisation écrite, tu dois supporter les charges. Par contre, si tu leur dis faites ce que vous voulez parce que l'idéal serait de venir chez nous, après ils se débrouillent avec la commune qui les accueille.

**01:07:29 François Baldari**

Et aujourd'hui justement, même les parents et puis tu ne peux pas faire payer tes parents sur une école qui n'est pas privée. Bien. Mais bon, on mènera.

**01:07:41 Tiphaine Hecketsweiler**

Une dernière question par rapport à Discussion sur les aides tout à l'heure, d'avoir un timing pour justement les critères et vous avez vu cette feuille que vous vouliez nous partager, de savoir quand est-ce que vous pensez pouvoir.

**01:08:00 Thierry Plouvier**

Être prêt. Je vais essayer d'aller le plus vite possible, d'abord je peux vous donner une date aujourd'hui, je vais aller le plus vite possible, perdre le moins de temps possible à répondre à toutes les questions que vous nous posez parce que ça nous prend énormément de temps, À répondre et dès que j'aurai un tout petit peu plus de temps pour pouvoir y travailler, je me mettrai à y travailler avec Charlène.

**01:08:24 Tiphaine Hecketsweiler**

D'accord, et vous pourquoi ? Le 1er septembre ? Vous êtes sur quelle date ? 15 juin ?

**01:08:30 Thierry Plouvier**

Si je vous dis 1er septembre, vu que ce n'est pas prêt au 1er septembre, vous allez me dire "Mais Monsieur le Maire, vous m'avez dit que ça serait prêt au 1er septembre ?" Je ne vais pas.

**01:08:43 François Baldari**

Tu mets le 31 décembre. Ça sera mis en place pour 2027 ?

**01:08:49 François Baldari**

Non.

**01:08:51 Charlène Bommet Obin**

Les Actions mises en place par l'action sociale ?

**01:08:53 Thierry Plouvier**

Non mais, très sérieusement, je vais.

**01:09:00 Thierry Plouvier**

J'ai commencé déjà, mais la feuille de route elle n'est pas aboutie, elle n'est pas prête, donc je ne vais pas vous dire le 1er septembre.

**01:09:11 Thierry Plouvier**

Ça serait pas bien de vous dire.

**01:09:16 Thierry Plouvier**

Laisser peut-être un mois de plus, ça ira peut-être plus facilement pour le 1er octobre, largement. Et si c'est prêt avant, vous l'aurez avant.

**01:09:29 Thierry Plouvier**

Bon.

**01:09:32 Tiphaine Hecketsweiler**

Et bien c'était ma date ?

**01:09:33 Thierry Plouvier**

Bien, donc je vais reprendre, Là où où je m'étais arrêté, c'est à savoir donc le l'approbation donc du budget primitif 2026. Donc est ce qu'il y a, pardon, est ce qu'il y a des abstentions?

**01:09:56 Thierry Plouvier**

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

**01:10:02 Thierry Plouvier**

Très bien.

**01:10:09 Thierry Plouvier**

Donc le sixième point à l'ordre du jour concerne la création d'un poste de rédacteur et la mise à jour donc du tableau des effectifs et c'est François qui rapporte ce point.

**01:10:22 François Baldari**

Merci Monsieur le Maire, donc effectivement le sixième point, Donc concerne la création d'un poste de rédacteur et la mise à jour du tableau des effectifs. Donc Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, enfin, c'est moi qui vais le.

**01:10:36 inaudible**

Rappeler à.

**01:10:38 François Baldari**

L'Assemblée que conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. En raison des tâches administratives complexes à effectuer, il est proposé au Conseil municipal de créer, à compter du 1er mai 2026, un emploi permanent de secrétaire général de mairie, relevant du grade de rédacteur de la catégorie hiérarchique B à temps complet, dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures. La création de ce poste de rédacteur de catégorie B est devenue nécessaire afin de répondre à l'accroissement des tâches qui incombent à l'administration municipale.

**01:11:14 François Baldari**

Nous disposons actuellement dans nos services d'un agent qui peut remplir ses fonctions dans le cadre de la promotion interne inscrit sur la liste d'aptitude de rédacteur territorial, en la personne de Madame Céline Plésant. En conséquence, il y aura lieu de modifier le tableau des effectifs conformément au tableau ci-joint, pour services administratifs, en emploi secrétaire de mairie, donc secrétaire général, Grade associé rédacteur catégorie B ancien effectif 0 le nouvel effectif de 1 sur une durée hebdomadaire de 35 heures et il est occupé pour une secrétaire de mairie adjoint administratif principal première classe de catégorie C ancien effectif 2 nouvel effectif 1 temps complet à 35 heures occupé oui et un agent d'accueil.

**01:12:06 François Baldari**

À l'agence postale qui est un adjoint administratif de catégorie C, ancien effectif 1, nouvel effectif 1, c'est un temps non complet à hauteur de 31 heures et donc il est occupé.

**01:12:22 François Baldari**

Donc là c'est le vote du tableau des effectifs.

**01:12:28 Thierry Plouvier**

Merci François. Donc en fin de compte sur une.

**01:12:34 Thierry Plouvier**

Une promotion en interne il est prévu donc comme le poste n'était pas créé en catégorie B on avait deux postes en catégorie C c'est donc de créer ce poste en catégorie B et d'affecter donc sur ce poste en promotion interne donc madame Plésant. C'est grandement.

**01:12:56 François Langlois**

Mérité et félicitations Céline.

**01:13:02 Thierry Plouvier**

Voilà Alors, Est-ce qu'il y a des prises de parole alors non c'est bon donc on y va pour le vote c'est.

**01:13:15 François Langlois**

L'unanimité là consensus au moins consensus.

**01:13:20 Thierry Plouvier**

Est-ce que vous avez est-ce qu'il y a des abstentions des votes contre très bien je vous remercie et comme disait François, C'est amplement mérité, et félicitations à madame Plésant.

**01:13:38 François Langlois**

Au lieu de l'augmentation du travail depuis quelques temps.

**01:13:42 Thierry Plouvier**

Oui, eu égard à l'augmentation du travail quand même, le paquet est fourni.

**01:13:46 François Langlois**

C'est Une course de fond qui devra s'arrêter avant.

**01:13:49 Thierry Plouvier**

Alors le septième point à l'ordre du jour concerne la modification des statuts, ce qu'on appelle le , le syndicat des eaux. Donc je vous informe que les membres de l'Assemblée, je vous informe, je vous j'informe les membres de l'Assemblée pardon qu'un courrier donc du SIAEPAP nous a fait part du transfert de la compétence eau potable des communes de Fresne le Plan et Mesnil Raoul en faveur donc de la communauté de communes Intercaux Vexin dont ils dépendent.

**01:14:21 Thierry Plouvier**

À la suite de ce courrier, donc, ce transfert entraine de plein droit l'application du mécanisme de représentation substitution au sein du syndicat SIAEPAP. Et que cette évolution modifie forcément la nature du syndicat, en tout cas ses statuts, prônant ainsi la qualité de syndicat mixte fermé. Et à la suite de ce transfert, il convient donc de mettre les statuts du syndicat SIAEPAP en conformité avec sa nouvelle situation juridique. Il est donc demandé aux membres du conseil municipal de donner son avis sur la modification des statuts, ça ne change pas grand-chose.

**01:14:55 Thierry Plouvier**

Et les statuts modifiés ont été adressés donc au préalable aux membres du conseil pour information voilà. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? On peut.

**01:15:09 François Baldari**

Peut-être apporter des précisions sur l'élection qu'il y a eu lieu hier ?

**01:15:13 Luc Blanchard**

Ah bah oui, le nouveau président du SIAEPAP c'est André Vieillard qui était vice-président et qui fait partie du syndicat depuis son origine qui a suivi tous les chantiers donc, On trouvait très bien que ça lui revenait, en plus il est disponible. Le vice-président c'est Frédéric Herbin de Lisors qui est nouveau et je trouve que c'est bien aussi et en plus c'est un jeune qui a 53 ans et le

deuxième vice-président c'est Cédric Duval de Douville-sur-Andelle c'est pareil, qui est un jeune qui est aussi adjoint au maire à Douville.

**01:15:52 Luc Blanchard**

Et après les membres du bureau donc j'en fais partie, Rémy Poisblanc aussi, on en faisait déjà partie dans les nouveaux il y a Monsieur Binet de Romilly je crois et le quatrième parce qu'on était trois mais vu qu'il y a deux communes en plus depuis le mois de novembre on a dit que c'était bien d'être quatre et puis tout le monde n'est pas toujours disponible le mercredi matin, Donc le quatrième, c'est Bensuit, merci Et c'est bien, ça répartit un peu les présidents et membres sur tout le territoire.

**01:16:36 Thierry Plouvier**

Très bien, merci Luc de cette information donc toute fraîche puisque c'était hier soir C'était.

**01:16:41 Luc Blanchard**

Hier soir et donc pour info, financièrement le syndicat se porte bien, Mais il y a à l'avenir des grosses dépenses de réfection de canalisations Sur tout ce qui est réservoir, pompage, c'est bien, ça a été suivi, c'est en état mais maintenant dans beaucoup de secteurs, il y a beaucoup de canalisations à rechanger Et donc on a un programme sur Lyonss qui doit être fait là pour le mois d'avril,

**01:17:11 Thierry Plouvier**

C'est ce qu'on a dit la semaine dernière Ils l'ont confirmé, Non seulement, c'est confirmé, mais c'est vraiment imminent.

**01:17:25 Thierry Plouvier**

Et c'était la priorité de ces travaux-là. On vient en 1, en quatrième ou en cinquième position. On vient vraiment en 1, mais ces travaux-là devaient être faits déjà depuis quelques années. On a une réunion de bureau mercredi prochain. Bon, très bien.

**01:17:43 Emmanuelle Fisset-Coupleux**

Comment y a-t-il des entreprises qui peuvent vérifier s'il y a des fuites ?

**01:17:51 Luc Blanchard**

Ça C'est dans les compétences de Veolia, ça fait partie de leur. Dans leur contrat, c'est tout. [ Emmanuelle Fisset Coupleux: Parce qu'on parle souvent de 20 % qui disparaît.]

**01:18:09 Luc Blanchard**

Ils ont de plus en plus de systèmes installés, des vannes de fermeture de tronçons par exemple pour tester les baisses de pression.

**01:18:20 Thierry Plouvier**

Bien, merci Luc. Je reviens sur donc la modification des statuts du SIAEPAP. S'il n'y a pas d'autre prise de parole, je vais mettre aux voix. Est-ce qu'il y a des abstentions, des votes contre ?

**01:18:41 Thierry Plouvier**

Merci.

**01:18:45 Luc Blanchard**

Le commentaire est peut-être un peu bizarre, mais c'est plus de l'information qu'un vote en fait, parce que c'est acté. [Thierry Plouvier: par une délibération, Luc.]

**01:18:54 Céline Plésant**

Toutes Les communes doivent délibérer.

**01:18:57 Thierry Plouvier**

Il Y a information, c'est information, il n'y a pas de délibération, c'est dans l'ordre du jour et il y a une délibération.

**01:19:08 Thierry Plouvier**

Le huitième point à l'ordre du jour a trait au fonds de concours qui est prévu et qui sera versé par la communauté de communes Lyons- Andelle à la commune de Lyons. Comme vous le savez, la communauté de communes peut apporter un soutien financier à la commune de Lyons par le biais de ce qu'on appelle un fonds de concours d'un montant maximum de 3 000 euros par an et par commune. La commune de Lyons a sollicité la communauté de communes dans le cadre du projet de l'aménagement du cimetière, À savoir donc l'aménagement d'un jardin de souvenirs comprenant un support de un support de mémoire, pardon, et 9 caves d'urnes.

**01:19:45 Thierry Plouvier**

Donc. Afin de formaliser le versement de l'aide financière de la Communauté de communes, il est demandé aux membres du Conseil de motoriser. À signer donc une convention de fond pour pouvoir toucher les 3000 € en question.

**01:20:01 Thierry Plouvier**

Alors je vais oublier avant de passer au vote donc François comme tu es premier vice-président de la communauté de communes tu dois te déporter parce que tu ne peux pas être juge et partie et donc s'il n'y a pas d'autres interventions je vais passer au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions ?

**01:20:23 Thierry Plouvier**

Des votes contre ?

**01:20:26 Thierry Plouvier**

Très bien, je vous remercie.

**01:20:34 Thierry Plouvier**

Le neuvième point à l'ordre du jour se rattache donc à la modification de la durée d'amortissement des travaux. Ils sont comme ça sur l'inventaire voirie, ce qui s'appelle les travaux donc d'accès PMR mairie. Donc sur les conseils et à la demande de la DGFIP, Il convient de modifier la durée d'amortissement des travaux d'accès PMR à la mairie. C'est comme ça qu'ils sont intitulés.

**01:20:58 Thierry Plouvier**

C'est à l'inventaire 005 de la voirie de la commune, initialement prévu pour 3 ans et pour porter cette durée à 10 ans. Donc l'instruction de la M57, c'est le nouveau plan comptable, prévoit que l'amortissement prorata temporis est

calculé pour cette catégorie de travaux, donc à dix ans, à compter de sa date effective d'entrée en service dans le patrimoine de la collectivité. Et l'allongement donc de cette durée a donc pour effet de diminuer chaque année l'annuité des amortissements inscrits au budget et notamment celle se rapportant aux travaux ci-dessus énoncés, ce qui permet, si vous voulez, d'avoir un montant.

**01:21:40 Thierry Plouvier**

Moins important, moins fort, parce que si vous amortissez des travaux sur 3 ans ou si vous amortissez sur 10 ans, forcément, le montant est moins fort, moins important et il est forcément allongé sur une durée de 10 ans. C'est sur les conseils et à la demande aussi de la DGFIP qui nous a dit, sur le plan comptable aujourd'hui, la M57 prévoit pour cette catégorie de travaux, un amortissement sur 10 ans.

**01:22:10 François Langlois**

C'est un investissement de combien à l'origine ?

**01:22:17 Thierry Plouvier**

54779 Donc voilà est-ce qu'il y a des prises de parole sur cette délibération ? Donc je mets aux voix est-ce qu'il y a des abstentions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ?

**01:22:30 Thierry Plouvier**

Très bien je vous remercie alors, Le 10e point à l'ordre du jour concerne la désignation d'un délégué élu et d'un délégué agent pour le comité national d'action sociale, ce qu'on appelle le CNAS. Donc pareil, je vous rappelle que la commune donc adhère au CNAS, qui est un comité national d'action sociale au profit des agents de la collectivité, offrant donc à ces derniers des prestations sociales un petit peu de. Différents angles comme les prêts jeunes ménages, les chèques vacances, les chèques sport loisirs, des réductions sur des places de parcs d'attractions ou de spectacles, etc.

**01:23:09 Thierry Plouvier**

Donc à la suite du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de nommer de nouveaux référents CNAS. Donc moi je vous propose la candidature donc comme délégué élu. Donc madame Charlène Bommet-Obin et comme déléguée représentant le personnel, madame Céline Plésant. C'est du formalisme.

**01:23:33 Thierry Plouvier**

Mais on nous demande de prendre une délibération dans ce sens. Est-ce qu'il y a des prises de parole ou des questions là-dessus ?

**01:23:44 François Baldari**

Non, Ce ne sera pas une surcharge de travail. Est-ce qu'elles sont d'accord ?

**01:23:49 Thierry Plouvier**

J'aurais posé la question, la réponse est oui.

**01:23:53 Thierry Plouvier**

Donc je vais mettre aux voix. Est-ce qu'il y a des abstentions ?

**01:23:57 Thierry Plouvier**

Des votes contre ?

**01:24:00 Thierry Plouvier**

Très bien, je vous remercie. Ensuite, le 11e point, j'ai mis 11e et dernier point, mais ça c'était avant que je rajoute des points supplémentaires. Donc je vous prie de m'excuser. Le 11e point. À l'ordre du jour se rapporte à la désignation des commissaires constituant la commission communale des impôts directs, ce qu'on appelle la CCID. Donc la direction départementale des finances publiques demande à chaque municipalité de proposer 12 membres titulaires et 12 membres suppléants.

**01:24:35 Thierry Plouvier**

Donc le maire étant président de droit de la commission et parmi les 12, Personnes proposées donc la DGFIP choisira parmi les 12 titulaires et les 12 suppléants donc 6 membres titulaires et 6 membres suppléants donc comme commissaire titulaire je propose donc François Baldari, Jean-Michel Bradu, Isabelle de Lassus, Charlene Bommet, François Langlois,

**01:25:11 Thierry Plouvier**

Luc Blanchard, Aurélien Dubos, Nathalie Ivanoff, Juliette Gros-Pluchet, Johanne Guéroux, madame Tiphaine Hecketsweiler et Constance Le Vert. Ça, ce sont les personnes proposées à la DGFIP comme titulaires et comme suppléantes. Donc ils y étaient déjà, mais je les ai remis. Monsieur Rémy Carlier, Monsieur Alain Daffaure, madame Duguet, Monsieur Claude Lhernaut, madame Suc, madame Mahieu, madame Cynthia Verdier, Monsieur Benoît Paris, Madame Marjolaine Massu, Monsieur Fabrice Levesque, Madame Nicole Roger et Madame Armelle Leccia-Chassy.

**01:25:49 Thierry Plouvier**

C'est à la DGFIP de choisir parmi les douze titulaires et les douze suppléants, les commissaires qui siégeront à la Commission communale des impôts directs qui se réunit une fois par an, à la demande de la DGPIF.

**01:26:07 François Langlois**

Ils n'en choisissent qu'un. Comment ?

**01:26:11 Thierry Plouvier**

Ils choisissent six personnes dans les titulaires et six personnes dans les suppléants. Donc ils peuvent très bien choisir les trois derniers et les trois premiers ou les six du milieu, enfin bon, c'est eux qui choisissent.

**01:26:31 Thierry Plouvier**

Voilà.

**01:26:33 Thierry Plouvier**

Et à la fin, ils vont nous réécrire en nous disant parmi les, Les deux listes que vous nous avez fournies, on a choisi untel, untel. [François Langlois : comme les jurés?]

**01:26:45 Thierry Plouvier**

Sauf que là, ils ne sont pas tirés au sort. Alors, il faut que je mette aux voix.

S'il n'y a pas d'autres prises de parole pour cette résolution, pardon, est-ce qu'il y a des abstentions ? Non. Est-ce qu'il y a des votes contre ?

**01:27:09 Thierry Plouvier**

Donc je vous remercie. Ensuite le 12e point donc c'est le point supplémentaire donc qui a été rajouté à l'ordre du jour ça concerne les travaux d'éclairage public et le programme donc 2026.

**01:27:26 Thierry Plouvier**

Dans le cadre du programme pluriannuel des travaux d'amélioration de l'éclairage public, Donc je demande aux membres du conseil de bien vouloir m'autoriser à signer la convention financière entre la commune et le SIEGE, le syndicat de l'électricité, vous savez, pour la réalisation des travaux d'amélioration de l'éclairage public. Donc, comme je vous le disais tout à l'heure à la Fontaineresse, la Cuette et le Val Sauret. Donc, comme vous avez pu le voir sur la convention qui vous a été adressée, la participation financière de la commune pour ces travaux s'élève à la somme de 11 500 €.

**01:27:58 Thierry Plouvier**

Somme inscrite au budget 2026 et votée il y a quelques instants.

**01:28:05 Thierry Plouvier**

Donc au surplus, je vous disais, vous avez pris connaissance de la convention. Ce qu'il faut savoir, c'est que dans la convention, les travaux de renforcement, pas de renforcement, mais de changement, s'élèvent à 23 000 €. Et la participation communale s'élève sur le montant hors taxe à 60 %. Ce qui nous amène donc à un montant de participation au siège de 11 500.

**01:28:38 Thierry Plouvier**

Mais comme je vous le disais la semaine dernière, ce programme pluriannuel, il a déjà commencé, si vous voulez, il y a 20 ans, 15 ans, parce que les, Les luminaires ont changé, les lampes à vapeur de mercure ont été remplacées par d'autres lampes, ces lampes là ont elles-mêmes été remplacées par des lampes à LED et aujourd'hui donc on tend à changer donc tout notre éclairage public donc avec des supports donc à LED.

**01:29:22 Thierry Plouvier**

Voilà pour cette résolution et, François me disait aussi l'autre jour que s'il faut qu'on délibère sur cette aujourd'hui, parce que ça nous reporte plus loin et ils ont besoin de leur programmation au SIEGE pour pouvoir faire les travaux. Mais on ne pouvait pas non plus prendre la délibération beaucoup plus tôt ou il y a des mois, parce qu'il fallait voter aussi le budget. L'un va avec l'autre. Donc c'est au moment où on vote le budget qu'on délibère aussi sur cette résolution.

**01:29:57 Thierry Plouvier**

Donc voilà, je vais passer au vote s'il n'y a pas d'autres interventions. Donc est-ce qu'il y a des abstentions, des votes contre ? Donc très bien, je vous remercie. Ensuite, alors je n'ai pas de questions diverses aujourd'hui, on aura peut-être, Une fois d'après.

**01:30:22 Thierry Plouvier**

Pardon ?

**01:30:25 Thierry Plouvier**

Sur les questions diverses ? Alors les questions diverses, vous allez la poser et on va pas, on fera une exception pour cette fois.

**01:30:35 Tiphaine Hecketsweiler**

C'est pour.

**01:30:38 Tiphaine Hecketsweiler**

Oui, vous allez comprendre, vous voyez. C'est dommage que vous ne pas l'occasion de la réunion. Il y avait un commerçant qui m'a alertée mais c'est peut-être déjà résolu donc comme ça sur qui s'occupe du ramassage des déchets et de la gestion de ça. Il y avait des questions. Il se demandait qui s'en occupait au sein du conseil municipal.

**01:31:06 Céline Plésant**

Personne, c'est le SYGOM ? Non, il y a un délégué. [François Baldari : Je suis Parfaitement.]

**01:31:13 François Baldari**

Parfaitement au courant, ça a été posé, je pense que c'est le même commerçant Il.

**01:31:16 inaudible**

Y en avait eu deux Oui,

**01:31:21 François Baldari**

Mais c'est un sujet qu'on a commencé enfin à s'occuper.

**01:31:25 Thierry Plouvier**

Mais j'ai pas attendu que les commerçants c'est.

**01:31:30 François Baldari**

Simplement que effectivement et tout s'est bien bien aussi c'est que encore une fois on n'est pas en entreprise privée où on peut se faire des réponses et réagir rapidement nous sommes dans une des collectivités donc on a affaire au SYGOM, Donc le commerçant voilà en question.

**01:31:46 Tiphaine Hecketsweiler**

Après il peut y avoir un problème précis mais ça n'est pas le sujet qui a déjà fait avoir acquis un problème Précis.

**01:31:55 Thierry Plouvier**

Sur le sujet donc des ordures ménagères on va faire très court, on a saisi déjà le SYGOM avec François la semaine dernière et donc on va.

**01:32:09 Thierry Plouvier**

Travailler aussi là-dessus pour pouvoir faire des propositions et que le traitement de ramassage des ordures ménagères soit vu.

**01:32:22 François Baldari**

On Est en conseil municipal, si je peux me permettre pour éviter, parce que si c'est en conseil municipal, c'est public et c'est logique. Et là justement la réflexion qu'on est en train de mener et qui va être menée je veux dire au sein du conseil municipal, je me permets de dire qu'on ne devrait peut-être pas en

parler trop vite parce qu'on sait très bien comment ça se passe, Donc à un moment donné, ça va partir dans tous les sens parce que ça va être soit mal rapporté et puis on va encore avoir des questions dans tous les sens. Donc je tiens à passer un week-end à peu près tranquille. J'ai suffisamment justement à faire le dimanche quand je sors dans Lyons, donc je me permets.

**01:32:54 François Baldari**

Et encore une fois il n'y a pas de secret, il y a rien, c'est qu'on va. Oui, mais justement, j'avais bien compris, moi j'avais bien compris, aucun souci Tiphaine, simplement qu'on en reparlera, mais on en reparlera avec la commission, Espace public et puis on en reparlera au sein du conseil municipal, mais plutôt en réunion de conseillers. Si on commence à parler là, il n'y a rien qui est défini, on.

**01:33:15 Thierry Plouvier**

N'a pas de retour du SYGOM.

**01:33:18 Thierry Plouvier**

C'est ça. J'ai rien dit de.

**01:33:22 Thierry Plouvier**

J'ai rien dit d'aggravant, j'ai juste dit qu'on avait saisi le SYGOM avec François la semaine dernière. Donc pour l'instant, on ne peut pas dire qu'on n'a pas dévoilé grand chose. Donc on reviendra, on reviendra sur la question. Donc sur les informations, on a deux informations à vous transmettre. Il n'y a pas de délibération à prendre, c'est juste des informations.

**01:33:53 Thierry Plouvier**

Il y a l'élection, parce qu'il y a eu l'élection au SIAEPAP hier, il y a l'élection de la communauté de communes Lyons-le qui a eu lieu jeudi dernier.

**01:34:04 Thierry Plouvier**

Donc Monsieur Romet a été réélu président de la communauté de communes. Ensuite, ce conseil s'est poursuivi avec l'élection de 11 vice-présidents et vice-présidentes. François Baldari a été réélu premier vice-président, président délégué en charge des finances, des affaires générales, de la voirie et de la mobilité et des mobilités. Pardon. Et donc le conseil municipal t'adresse, mon cher François, donc nos plus vives félicitations.

**01:34:31 Thierry Plouvier**

Voilà. Et vous retrouverez donc la composition du Conseil communautaire sur le site de la Communauté de communes. Je l'ai mis donc en marge de ce commentaire. Ensuite, il va y avoir forcément donc la gouvernance dans les instances communautaires. Et donc là, je vais laisser à nouveau François développer. Donc il y a 9 commissions thématiques. Une commission intercommunale et une commission donc sur les travaux du PLU Vas-y François.

**01:35:05 François Baldari**

Donc effectivement il y a 11 vice-présidents, 9 commissions puisqu'il y a des commissions qui sont regroupées et effectivement il est proposé alors il y a un principe sur la communauté de communes lorsqu'on est vice-président dans les compétences on ne peut pas avoir un deuxième élu de la même

commune présente dans les commissions donc les finances, les affaires générales bien sûr, Voilà, j'y suis. L'attractivité regroupant les délégations, l'économie et la dynamisation commerciale, ainsi que le tourisme et les cultures. Donc il est proposé par Isabelle de Lassus, puisque c'est son domaine de compétence au sein de la commune.

**01:35:41 François Baldari**

Pour les seniors et santé, Madame Charlene Bommet Aubin.

**01:35:47 François Baldari**

Voirie mobilité, donc moi-même pour le patrimoine bâti, la coopération avec la commune. De nouveau moi-même puisque là il y a des incidences surtout avec la coopération avec les communes au niveau finances donc je préfère y être présent et j'y étais déjà l'urbanisme et l'environnement donc pour Monsieur le Maire le cycle de l'eau alors le cycle de l'eau c'est l'assainissement non collectif et collectif et comme c'est une nouvelle compétence aussi comme vous avez dit l'autre jour on a quand même fait un nouveau budget à hauteur de 9 millions d'euros.

**01:36:22 François Baldari**

Et donc je préfère être présent puisqu'il y a des très gros projets sur le territoire concernant certaines communes et encore une fois pour rappel, là il n'y a aucune incidence sur les budgets publics mais bien sur l'administré branché au collectif. La politique associative et sportive puisque.

**01:36:46 François Baldari**

Isabelle de Lassus, justement, c'est dans ses compétences. Famille regroupant les délégations petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, Monsieur BRADU, puisqu'il est le premier directement concerné au sein de ses compétences et de sa compétence dans la commune. La commission intercommunale des impôts directs sera représentée donc par Madame Tiphaine Hecksweiler et Monsieur Thierry Plouvier. Pour la commission des travaux du PLUI donc le plan local d'urbanisme intercommunal donc sera représenté par Monsieur le Maire Thierry Plouvier et Jean-François Héquet puisque déjà vous étiez les binômes enfin depuis quelques enfin depuis trois ans on a pris la compétence du PLUI et vous y travaillez donc c'est une continuité voilà.

**01:37:34 Thierry Plouvier**

Merci François donc, La 2e information que j'avais à vous soumettre ce soir, ce sont les dates des prochaines réunions de conseil et on en avait prévu une le 4 juin à 19h00. Mais on va être obligé de la décaler au lendemain, c'est à dire le 5 juin, le vendredi 5 juin, parce que le vendredi 5 juin dans toutes les communes qui doivent désigner les délégués aux prochaines élections sénatoriales en septembre.

**01:38:08 Thierry Plouvier**

Sont obligés de se réunir. C'est une obligation de se réunir le 5 juin. On avait prévu de se réunir le 4. On a interrogé la préfecture, le bureau de la citoyenneté des élections, pour leur demander si la veille, il y avait une incidence que l'on désigne les délégués aux sénatoriales.

**01:38:37 Thierry Plouvier**

Et donc la préfecture nous a répondu l'élection doit se faire dans toutes les communes le 5 juin. Pas discuté. Donc on va s'exécuter et on fera donc exceptionnellement le 5 juin donc à 19 h et notamment à l'ordre du jour de cette réunion, il y aura à désigner les délégués aux prochaines élections sénatoriales, à savoir que pour la commune de Lyons, Donc on a trois délégués et je pense autant de suppléants, mais il faut que je le vérifie.

**01:39:15 Thierry Plouvier**

Alors je pense qu'il va y avoir trois délégués. Non mais je vais me renseigner sur tout ça parce que c'est arrivé, c'est passé au Journal officiel hier, on a eu une information aujourd'hui qui était.

**01:39:28 François Baldari**

On était bien quatre nous,

**01:39:29 Thierry Plouvier**

Pas très fiables. Je pense que pour la commune François,

**01:39:32 François Langlois**

Thierry l'étais comme conseiller départemental.

**01:39:34 Thierry Plouvier**

Voilà, au titre de la commune, il y a trois conseillers ou adjoints, il y a trois délégués et moi je ne suis pas au titre de la commune, je suis au titre du département. Autant pour moi. Je pense que c'est ça. Après vous avez les autres dates qui vous permettent de pouvoir organiser un petit peu les plannings. Donc je vous disais 5 juin la prochaine, 2 juillet, 24 septembre et 26 novembre.

**01:40:06 Thierry Plouvier**

Voilà, ce conseil municipal était assez dense, il y avait quand même 12 ou 13 points à l'ordre du jour, un peu fastidieux parce que, C'est de la répétition de chiffres que l'on a vu en commission des finances et précédemment nous pour préparer aussi le budget. Je remercie tous les membres du conseil municipal d'avoir subi à trois reprises la flotte de chiffres et puis renouveler à nouveau.

**01:40:48 Thierry Plouvier**

Les remerciements à madame Plésant pour la préparation du budget, les documents que l'on a pu partager ensemble et donc surtout la qualité de ces documents pour passer au vote de cette année. Merci madame Plésant. Voilà, la séance est levée, je vous remercie encore de votre présence.

**01:41:08 Aurélien Dubos**

J'ai Juste une petite information parce que tout le monde le sait. Vendredi prochain c'est la foire à tout. Donc s'il y a du monde qui veut envie de se lever de bonne heure pour venir placer les explosions. Comme d'habitude. À quelle heure ? 6h. 6h ?

**01:41:23 François Baldari**

6h moins le quart.

**01:41:29 François Baldari**

Non mais enfin voilà.

**01:41:32 Thierry Plouvier**

Très bien. Donc il faut que vous passiez là à la table pour signer avant de.

**01:41:39 Thierry Plouvier**

Donc les arrêtés sont prêts. Je vais prendre congé.

**01:41:47 François Baldari**